

## CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC Tarifs applicables au 1er janvier 2024

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques stipule :

Article L. 2125-1 : le principe du paiement de toute occupation du domaine public.

Article L. 2125-3: la redevance due par l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation.

Les services techniques de la ville, les interventions d'urgence sur le domaine public liés à la sécurité des biens et des personnes, ainsi que les travaux effectués par des sociétés pour le compte de la ville, sont exemptés de la tarification ci-dessous.

Désignation		Unités	Tarifs annuels applicables au 1er janvier 2024	Observations
Occupation du domaine public pour travaux privés	Occupation du sol et sous-sol	m² par jour	1,30 €	
	Stationnements de véhicules, réservations d'espace public à but non commercial, nacelles, grues ou autres engins, cabanes de chantier, bennes, échafaudages, zones de stockage, barrières ou palissades de chantier			
	Stationnement de véhicules sur places de stationnement marqués au sol pour déménagement (forfait/jour/place)	forfait par jour	12,00 €	
	Barrage de voie	forfait par jour	50,00 €	
	Barrage de voie	demi-journée	25,00 €	
	Ligne aérienne	par ml et par jour	0,10 €	
Occupation du domaine public à but commercial	Bureaux de vente ou de commercialisation.	m² par jour	3,00 €	Toute semaine commencée est due
	Activité commerçante mobile (camion pizza, food truck, fleuriste, exposition à but commercial) jusqu'à 10 m² (ou une place de stationnement).	forfait par jour	$>\!<$	
	Activité commerçante mobile (camion pizza, food truck, fleuriste, exposition à but commercial) > 10 m².	forfait + m² par jour	> <	
	Activité commerçante mobile (camion pizza, food truck, fleuriste, exposition à but commercial) Inférieur ou égal à 15 m²	= 10 jours</td <td>10,00 € / jour</td> <td></td>	10,00 € / jour	
		Forfait Mensuel	100,00 €	
		Forfait annuel	600,00 €	
	Activité commerçante mobile (camion pizza, food truck, fleuriste, exposition à but commercial) plus de 15 m²	= 10 jours</td <td>20,00 € / jour</td> <td></td>	20,00 € / jour	
		Forfait Mensuel	200,00 €	
		Forfait annuel	800,00 €	
	Terrasses ouvertes (par m² et par an)	m² par an	15,50 €	
	Terrasses couvertes, kiosques, comptoir de vente.	m² par an	120,00 €	
	Prises de vue sur domaine public.	forfait par jour	55,00 €	
	Tournage de film sur domaine public.	forfait par jour	450,00 €	
Brocante Vide grenier Troc et Puces	Emplacement Foire à Tout (2 ml avec une profondeur de 6 mètres).	2 ml par jour	13,00 €	La foire à tout est organisée par l'association Mordre la Vie
	Emplacement Foire à Tout : Gratuité pour 3 emplacements maximum pour chaque association régie sous la loi 1901 et 1905 ayant son siège à Mantes-la-Ville.	3 x 2 ml avec une profondeur maximale de 6 mètres	> <	
	Association percevant un droit d'entrée auprès de visiteurs ou un droit de déballage auprès des déballeurs.	forfait	55,00 €	
	Association percevant un droit d'entrée auprès de visiteurs et un droit de déballage auprès des déballeurs.	forfait	80,00 €	
Fêtes et manifestations	Emplacements forains : Manèges enfants (moins de 12 ans).	m² par jour	0,40 €	
	Emplacements forains : Grands manèges.	m² par jour	0,50 €	
	Emplacements forains : Métiers de restauration, confiserie et jeux d'adresse.	m² par jour	0,60 €	
	Manèges fixes hors fluides	forfait par mois	150,00 €	
	Bals.	forfait par jour	50,00 €	Le bal du 14 juillet est exonéré
	Cirques et théâtres ambulants ou métiers similaires surface < à 300 m².	m² par jour	0,15 €	
	Cirques et théâtres ambulants ou métiers similaires surface > à 300 m².	m² par jour	0,30 €	
	Petites représentations avec structure (théâtre marionnettes, chanteurs et autre animations à but lucratif).	forfait par jour	35,00 €	
Frais de remise en état ou en conformité	Réfection suite à dégradation du domaine public.	coût réel des travaux	coût réel des travaux sur facture	
Frais divers	Frais de nettoyage lors de manifestations : évacuation et traitement des déchets.	forfait	250,00 €	
	Autorisation de stationnement des taxis.	forfait par an	275,00 €	
Redevances occupation de parcelles aux jardins familiaux situés rue des Soupirs	Tarif de mise à disposition de parcelles de Jardins	m² par jour	0,90 €	